

10 ANS  
de l'enquête  
"Cadre de vie et sécurité"



# La note de l'ONDRP

n° 12  
Mars 2017

par **Amandine SOURD**  
chargée d'études

## Les femmes, premières victimes déclarées de violences physiques ou sexuelles

En décrivant les violences qu'elles ont subies lors des deux dernières années dans les enquêtes « Cadre de vie et sécurité » (CVS), les femmes de 18 à 75 ans révèlent à quel point, elles sont plus exposées que les hommes aux actes commis par une personne connue, et en premier lieu par leur conjoint ou ex-conjoint<sup>1</sup>. Les femmes sont également plus confrontées aux actes à caractère sexuel quels qu'ils soient.

Lors des enquêtes 2008 à 2016, en moyenne chaque année, 1,7 million de femmes de 18 à 75 ans se sont déclarées victimes d'au moins un acte à caractère sexuel<sup>2</sup> au cours des deux années précédant l'enquête et plus de 2 millions au moins une fois de violences physiques ou menaces. Les actes à caractère sexuel visent trois fois sur quatre des femmes qu'elles soient hors et dans le ménage (74 %). En revanche, les violences physiques ou menaces touchent de façon à peu près égale les hommes (48 %) et les femmes (52 %).

Pour ce type d'acte, la part des femmes s'élève en fonction de la proximité avec l'auteur : 58 % pour les violences physiques hors ménage par une personne connue et 66 % pour les violences physiques au sein du ménage. L'écart entre hommes et femmes est d'autant plus élevé lorsque l'auteur des violences physiques (hors et dans le ménage) est le conjoint ou l'ex-conjoint : dans ce cas, 72 % des victimes sont des femmes.

En France, dans les années 70, les mouvements féministes ont dénoncé les violences commises à l'égard des femmes. Par la suite, leur mesure est devenue un enjeu de politique publique<sup>3</sup>. L'ensemble des travaux menés sur les violences faites aux femmes s'accordent sur la multitude de leurs formes (physiques, sexuelles, psychologiques, verbales ou encore économiques) dans des contextes à la fois privé (dans le ménage) et public (au travail ou dans la rue)<sup>4</sup>. Par ailleurs, ces violences restent le plus souvent peu visibles voire parfois banalisées<sup>5</sup>. Dans ce contexte, il devient indispensable d'appréhender ce phénomène au moyen d'enquêtes auprès des victimes, notamment en raison du faible taux de plainte.

En 2000, la première enquête nationale sur les violences envers les femmes en France (Enveff) a été réalisée tandis que la seconde portant sur les violences et les rapports de genre (VIRAGE) vient de s'achever<sup>6</sup>. Depuis sa création, en 2007, l'enquête CVS s'inscrit également dans cette démarche en interrogeant chaque année la population française sur les victimations dites « sensibles » (comme les violences sexuelles) subies au cours des deux ans précédant l'enquête ainsi que sur les atteintes subies par le ménage (telles que les cambriolages) ou par la personne interrogée (telles que les vols avec ou sans violence)<sup>7</sup>.

Il est possible de percevoir à partir des résultats collectés dans les enquêtes CVS<sup>8</sup> (Insee-ONDRP-SSMSI) auprès des personnes de 18 à 75 ans de France métropolitaine, la persistance de la surreprésentation des femmes dans certains types de violences.

(1) La notion de conjoint ou d'ex-conjoint est à prendre au sens large (mari/femme, concubin-e, compagnon ou compagne, petite ami-e). Le conjoint cohabite avec la personne enquêtée tandis que l'ex-conjoint ne l'est pas au moment de l'enquête mais pouvait l'être au moment de l'atteinte. En 2016, la notion de « conjoint non cohabitant » a été ajoutée, cependant, nous n'avons pas pris en compte cette modalité dans notre analyse car les données entre 2008 et 2015 ne font référence qu'à l'ex-conjoint.

(2) Les actes à caractère sexuel comprennent les exhibitions sexuelles, les gestes déplacés (par exemple, une personne cherchant à en embrasser une autre contre sa volonté ou à la caresser) et les violences sexuelles (viols et tentatives ainsi que les autres agressions sexuelles dont les attouchements). Le harcèlement sexuel n'est pas pris en compte dans cette étude.

(3) 2017 est l'année des [violences faites aux femmes en Ile-de-France](#).

(4) Maryse Jaspard, *Les violences contre les femmes*, 2<sup>e</sup> éd., Paris, La Découverte, « Repères », 2011, p.8.

(5) Marylène LIEBER, « [La double invisibilité des violences faites aux femmes dans les contrats locaux de sécurité français](#) », *Cahiers du Genre*, 2003/2, n°35, p.71-94.

(6) Ined, « [Présentation de l'enquête Virage et des premiers résultats sur les violences sexuelles](#) », Document de travail, n°229, janvier 2017, 67p.

(7) Voir les [rapports annuels de l'ONDRP de 2006 à 2016](#) et la [Lettre de l'Observatoire national des violences faites aux femmes](#).

(8) Voir la note méthodologique p.4.

## Surreprésentation des femmes parmi les victimes de « violences physiques, menaces ou d'actes à caractère sexuel »

Lors des enquêtes 2008 à 2016, 14,7% des femmes ont témoigné avoir subi au moins l'une de ces violences au cours des deux ans précédant l'enquête (11,4% des hommes) représentant 58% des victimes.

Pour appréhender les spécificités des violences envers les femmes, nous avons dissocié les « violences physiques ou menaces » (y compris lors d'un vol ou d'une tentative) d'une part et les « actes à caractère sexuel » d'autre part. Les vols avec violences, les violences physiques (giffes, coups et autres violences physiques) hors et dans le ménage, et les menaces sont donc analysés conjointement. D'un autre côté, nous étudions plus particulièrement les exhibitions sexuelles, les gestes déplacés<sup>9</sup> et les violences sexuelles (viols, tentatives de viols et autres agressions sexuelles dont les attouchements) hors et dans le ménage.

Chaque année en moyenne, entre 2008 et 2016, 1,7 million de femmes se sont déclarées victimes d'au moins un acte à caractère sexuel au cours des deux ans précédant l'enquête (moins de 600 000 hommes) et plus de 2 millions d'au moins un fait de violences physiques ou menaces (moins de 2 millions pour les hommes).

Les femmes sont nettement plus exposées que les hommes aux actes à caractère sexuel et de façon à peu près égale aux violences physiques ou menaces [1].

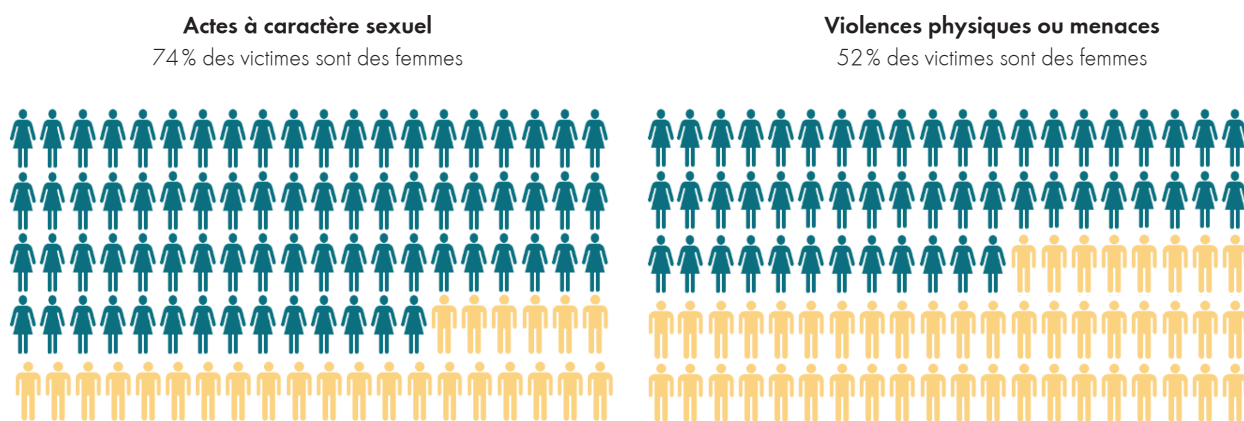
Le taux de victimation des femmes pour des actes à caractère sexuel sur deux ans est presque trois fois supérieur à celui des hommes (7,5% vs 2,9% lors des enquêtes 2008 à 2016). La surreprésentation des femmes est un constat, partagé par d'autres enquêtes telles que VIRAGE. Les évolutions caractérisant les violences sexuelles, disponibles annuellement via le dispositif CVS, mettent en exergue un écart persistant entre les femmes et les hommes depuis la première enquête.

Cette différence structurelle se retrouve pour chacune des composantes des violences sexuelles [2]. Plus de 6 victimes sur 10 déclarant avoir subies au moins une exhibition sexuelle sont des femmes. De même, elles représentent près de 8 victimes sur 10 de gestes déplacés, et de victimes de violences sexuelles hors et dans le ménage.

Par ailleurs, les femmes sont également plus souvent victimes de violences au sein du couple, par un conjoint ou par un ex-conjoint<sup>10</sup>. Elles représentent un peu moins des deux tiers des victimes de violences physiques par le conjoint (66%) et plus de 90% pour les violences sexuelles (viols, tentatives de viol, et autres agressions sexuelles) par le conjoint. Cette part dépasse aussi 90% lorsqu'il s'agit des violences hors ménage commises par un ex-conjoint (91% pour les violences physiques et 93% pour les violences sexuelles).

Ainsi, les femmes sont les principales victimes de violences physiques ou sexuelles de la part d'un conjoint ou d'un ex-conjoint que ces dernières aient lieu dans ou hors du ménage : 72% des victimes sont des femmes lors de violences physiques et 92% lors des violences sexuelles [3].

### 1 Victimes par sexe selon les atteintes regroupées (%)



Champ : Personnes de France métropolitaine de 18-75 ans s'étant déclarées victimes d'au moins l'une des atteintes sur deux ans.

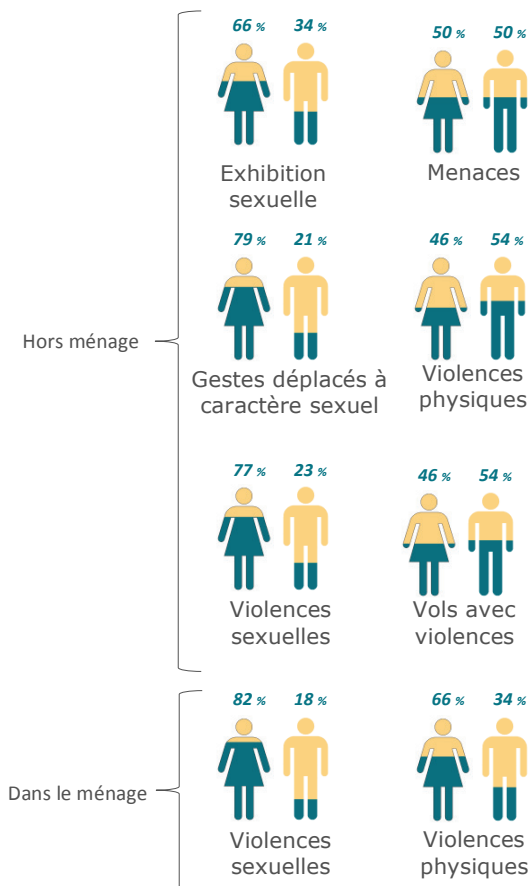
Source : Enquêtes « Cadre de vie et sécurité » 2008-2016, Insee-ONDRP-SSMSI

Note : Les actes à caractère sexuel regroupent les exhibitions sexuelles, les gestes déplacés (personne cherchant à embrasser une autre contre sa volonté par exemple) et les violences sexuelles (viols, tentatives de viols et autres agressions sexuelles). Les violences physiques ou menaces comprennent les vols avec violences ou menaces, les violences physiques hors et dans le ménage, et les menaces.

(9) Les gestes déplacés correspondent par exemple à une personne cherchant à embrasser quelqu'un contre sa volonté.

(10) Voir TOURNIOL DUCLOS L. et LE JEANNIC T., « Les violences faites aux femmes », Insee Première, n° 1180, février 2008, 4p. et MORIN T., JALUZOT L. et PICARD S., « Femmes et hommes face à la violence. Les femmes sont plus souvent victimes d'un proche ou de leur conjoint », Insee Première, n° 1473, novembre 2013, 4p.

## 2 Victimes par sexe selon les types d'atteinte (hors et dans le ménage)



Champ : Personnes de France métropolitaine de 18-75 ans s'étant déclarées victimes.  
 Source : Enquêtes « Cadre de vie et sécurité » 2008-2016, Insee-ONDRP-SSMSI.

De surcroît, si globalement, une proportion quasiment équivalente d'hommes et de femmes se déclarent victimes d'agressions physiques ou de menaces, lorsque ces violences se déroulent dans le ménage, les femmes sont de nouveau les plus exposées (66% comparer à 34% d'hommes).

Une des particularités des violences envers les femmes réside donc dans la proximité de la victime avec l'agresseur, une majorité d'entre elles connaissant au moins de vue l'auteur même lors de violences physiques et sexuelles hors ménage. C'est ici une caractéristique importante que les femmes victimes ne partagent pas avec les hommes.

## Des femmes victimes d'auteurs connus même hors ménage

Parmi les femmes victimes de violences sexuelles (viols, tentatives de viols et autres agressions sexuelles) hors et dans le ménage, 80% connaissent de vue ou personnellement l'auteur<sup>11</sup>. Plus spécifiquement, dans le cas des violences sexuelles hors ménage, 7 femmes victimes sur 10 déclarent connaître personnellement ou de vue leur agresseur (43% des hommes). Parmi les femmes connaissant personnellement l'auteur, 38% signalent que ce dernier était leur exconjoint (14% pour les hommes). Viennent ensuite les personnes faisant partie des relations proches (28% pour les femmes et 32% pour les hommes).

3 femmes victimes sur 10 font état d'une absence de relation entre elle et l'auteur. Si, marginalement, il peut s'agir de personnes du voisinage ou du quartier, dans la plupart des cas ces personnes sont complètement inconnues de la victime.

Les gestes déplacés commis hors du ménage, tels que les caresses ou le fait qu'une personne cherche à embrasser quelqu'un contre

## 3 Victimes d'un conjoint ou ex-conjoint par sexe selon le type d'atteinte

### Violences sexuelles par conjoint ou ex-conjoint hors et dans le ménage

92% des victimes sont des femmes



### Violences physiques par conjoint ou ex-conjoint hors et dans le ménage

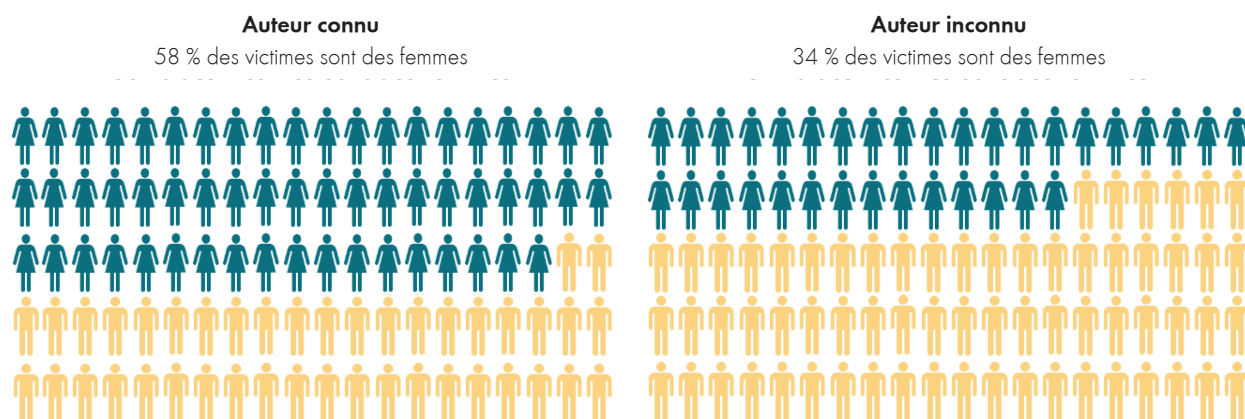
72% des victimes sont des femmes



Champ : Personnes de France métropolitaine de 18-75 ans s'étant déclarées victimes d'au moins l'une des atteintes sur deux ans.  
 Source : Enquêtes « Cadre de vie et sécurité » 2008-2016, Insee-ONDRP-SSMSI

(11) Le descriptif d'une victimation porte sur la dernière atteinte.

## 4 Victimes de violences physiques hors ménage par sexe selon le lien avec l'auteur



Champ : Personnes de France métropolitaine de 18-75 ans s'étant déclarées victimes d'au moins l'une des atteintes sur deux ans.  
Source : Enquêtes « Cadre de vie et sécurité » 2008-2016, Insee-ONDRP-SSMSI

sa volonté, sont plutôt le fait d'un auteur connu personnellement ou de vue (64 % des femmes victimes). Par ailleurs, ces actes sont perpétrés dans les lieux publics (14 % dans la rue et 12 % dans un transport en commun) et dans la sphère privée (15 % au domicile de l'enquêtée et 13 % dans le logement de quelqu'un d'autre).

En outre et contrairement aux autres atteintes sexuelles, les femmes sont victimes d'exhibition sexuelle dans la rue (35 %) ou dans un transport en commun (14 %).

À l'image des actes à caractère sexuel, les liens entre les victimes et les auteurs de violences physiques hors ménage diffèrent entre les femmes et les hommes. Les femmes témoignant être victimes

rapportent majoritairement connaître personnellement ou de vue leur auteur (58 % des victimes) par rapport aux hommes victimes (42 %) [4]. Pour 46 % des femmes connaissant personnellement l'auteur des faits de violences, ce dernier est l'ex-conjoint (10 % pour les hommes).

Bien que les femmes soient autant agressées que les hommes lors de violences physiques hors ménage, elles connaissent plus souvent leur agresseur de vue ou personnellement. Ainsi, ce lien peut être lié au fait que les caractéristiques des violences dirigées contre les femmes hors de la sphère privée soient proches de celles subies dans le ménage.

### Point méthodologique

Les enquêtes de victimation « Cadre de vie et sécurité » (CVS) sont menées conjointement par l'Insee et l'ONDRP depuis 2007, et avec le Service statistique ministériel de sécurité intérieure (SSMSI), depuis 2015. Chaque année, près de 15 000 ménages résidant en France métropolitaine sont interrogés sur les atteintes dont ils auraient pu être victimes au cours des deux dernières années. L'un des membres du ménage de 14 ans et plus est ensuite désigné pour répondre au questionnaire sur les victimations individuelles (vols avec ou sans violence, violences physiques en dehors du ménage, etc.). Si cette personne est âgée de 18 à 75 ans, elle répond à un questionnaire auto-administré portant sur des atteintes dites « sensibles » à savoir les violences sexuelles hors ménage ou les violences physiques et sexuelles au sein du ménage. Dans cette étude, les résultats sont basés sur la compilation des enquêtes 2008 à 2016 permettant de présenter des résultats structurels.

Pour étudier plus particulièrement la part des femmes victimes de violences, nous avons choisi de faire un regroupement des variables issues de ces questionnaires au sein de trois indicateurs. Le premier portant sur les « violences physiques ou

menaces » correspond aux vols ou tentatives avec violences ou menaces, aux violences physiques hors ménage, aux menaces hors ménage et aux violences physiques au sein du ménage. Le second indicateur repose sur les « actes à caractère sexuel » regroupant les exhibitions sexuelles, les gestes déplacés (personne cherchant à en embrasser une autre contre sa volonté par exemple), les violences sexuelles (viols, tentatives de viol et autres agressions sexuelles dont les attouchements) hors et dans le ménage. Le troisième « violences physiques, menaces ou actes à caractère sexuel » assemble ces deux indicateurs.

Concernant le lien entre les victimes et les auteurs, l'étude se base sur les caractéristiques de la dernière atteinte pour les violences physiques ou menaces hors ménage (dont les vols) ainsi que sur les violences sexuelles commises hors ménage. Cependant, il n'est pas possible de distinguer les caractéristiques de la dernière atteinte pour les violences physiques et sexuelles dans le ménage, l'analyse porte donc sur leur ensemble.